

LE POINT SUR

LES RETRAITES



SOMMAIRE

Pages 2-3

- Retraite des fonctionnaires : la deuxième réforme
- Un effort à notre portée
- Le SNES revendique

Page 4

- Contrevérités
- Les âges de la retraite

Des choix pour l'avenir

Le gouvernement a rendu public un « document d'orientation sur la réforme des retraites ». Malgré une rédaction prudente, il y développe toutes les fausses raisons et les mauvaises solutions mises en avant pour justifier les régressions : choc démographique, régimes de retraite par répartition au bord du gouffre... Une seule solution s'y dessine, confirmée quelques jours plus tard : retarder l'âge légal de départ à la retraite et celui d'une retraite sans décote ; allonger encore la durée de cotisation.

Alors que le Conseil d'orientation des retraites estime quant à lui que l'argument démographique doit être nuancé et ne vaut qu'à moyen ou long terme, on veut nous faire croire que le gain heureux d'espérance de vie doit se traduire par des années de travail en plus ! En même temps qu'on dit vouloir faire travailler davantage les « seniors » – dont beaucoup sont écartés de l'emploi bien avant 60 ans aujourd'hui ou vivent avec acuité la dégradation de leurs conditions de travail –, les jeunes quant à eux continueraient à vivre la galère des petits boulots !

La fonction publique, déjà soumise à la « rigueur » des suppressions d'emplois, de la stagnation des salaires, est pressée de s'aligner sur les plus mauvais dénominateurs communs. Certes, le gouvernement a dit renoncer à la création d'une caisse de retraites dans la fonction publique, et hésite à passer en force sur le calcul des six derniers mois. Notre détermination y est évidemment pour beaucoup. Mais les avantages familiaux sont en cause, et les mesures générales public/privé s'abattront « équitablement » sur les uns et les autres. Pour le SNES, la crise financière pilote en réalité l'obstination gouvernementale à mener cette réforme au pas de charge. Les salariés, les retraités n'en sont pas responsables, mais c'est à eux que l'on veut la faire payer, tandis que les banques se refont une santé en spéculant sur le dos des peuples. Il est possible d'augmenter et d'élargir le financement des retraites.

La mobilisation du 27 a été d'une grande ampleur, mais elle doit encore s'étoffer pour faire reculer un gouvernement arc-bouté sur ses positions. C'est un des enjeux de la journée de mobilisation du 24 juin. La FSU participera dans l'intersyndicale interpro à la construction de nouveaux rendez-vous au cours de l'été et au moment du débat parlementaire.

Le SNES appelle les personnels à tout faire pour bloquer les régressions envisagées. Il y va de l'avenir de notre société. ■

ONT CONTRIBUÉ À LA RÉDACTION DE CE POINT SUR :

Gracianne Charles,
Anne Féray,
Élizabeth Labaye,
Daniel Rallet,
Erick Staelen



RETRAITE DES FONCTIONNAIRES : LA DEUXIÈME RÉFORME

Au cours d'audiences bilatérales, le gouvernement a questionné les organisations syndicales sans jamais indiquer ses intentions. À l'ordre du jour, l'emploi des seniors (départ anticipé des mères de trois enfants ou plus, seconde carrière) et les spécificités fonction publique (avantages conjugués, retenue pour pension civile de 7,85 % sur le traitement brut, base de calcul de la pension sur les six derniers mois et enfin les bonifications autres que pour enfants). Force est de constater que le document d'orientation paru le 16 mai ne précise en rien les intentions gouvernementales sur la fonction publique, hormis l'application à tous de l'allongement de la durée d'activité avec les deux leviers que sont le recul de l'âge de départ et l'allongement de la durée de cotisation.

LE CODE DES PENSIONS

C'est une spécificité liée au statut de la fonction publique. Le choix politique de placer les fonctionnaires à l'abri de l'arbitraire, des pressions, de la corruption s'est traduit par la garantie de la carrière et par celle de la « continuation du traitement » à la radiation des cadres. Les pensions sont ainsi inscrites au budget de l'État et leur montant est déterminé en référence au traitement des six derniers mois, hors indemnités et heures supplémentaires. Cette disposition acte que la meilleure rémunération est, dans la fonction publique, celle de la fin de la vie active. Tout en reconnaissant ces spécificités, le ministre explique que cela serait difficilement compréhensible par « l'opinion » ! Il cherche à réduire les rémunérations par une augmentation de la



© Clément Martin

retenue pour pension, justifiée par une comparaison artificielle.

(DÉS)AVANTAGES FAMILIAUX !

Les conditions d'attribution de la bonification d'un an par enfant aux femmes fonctionnaires ont été modifiées en 2003. Et la bonification est supprimée pour les enfants nés à partir de 2004.

Le rapport du COR de décembre 2008 esquive le bilan de cette mesure⁽¹⁾. Sur la majoration des pensions, pour l'éducation de trois enfants ou plus, il demande qu'elle ne soit pas supérieure à 10 %. Il propose un versement forfaitaire et il demande que ces majorations soient soumises à l'impôt sur le revenu. Pour les départs avant 60 ans pour les parents de trois enfants, il considère qu'il faut aller vers la suppression et pour l'immédiat un calcul de pension basé sur la durée exigée à l'âge de 60 ans. La réversion serait aussi soumise à des conditions de ressources du conjoint survivant.

DES QUESTIONS OUBLIÉES PAR LES MINISTRES

Aucune réflexion n'est esquissée sur les types de comportement auxquels renvoient la demande d'activité réduite, les départs anticipés. On oublie sans souci l'entrée dans le métier à plus de 25 ans dans nos professions. Valider les périodes d'études, donner des droits supplémentaires pour les enfants, réduire les inégalités entre les hommes et les



femmes lors de la retraite, redistribuer vers les plus faibles revenus sont pourtant des questions cruciales. ■

1. Selon la Cour des comptes : « En 2003, si 88 % des femmes fonctionnaires ont bénéficié d'une bonification, elles n'étaient plus que 74,7 % en 2005. Le montant moyen de la bonification a été réduit de 16 % dans la FPE et de 30 % dans les autres fonctions publiques ».



© Clément Martin

LE SNES R

Il s'agit d'assurer pour tous à 60 ans 75 % du dernier traitement pour 37,5 annuités par la répartition et le code des pensions. Le SNES s'opposera à toute nouvelle dégradation.

Il défend

- le maintien du calcul sur le traitement des six derniers mois dans la fonction publique ;
- la prise en compte des années d'études et de précarité ;

UN EFFORT À NOTRE PORTÉE

Selon les projections du COR de la mi-avril et les scénarios économiques retenus, les besoins de financement s'élèvent de 1,7 % à 3 % du PIB en 2050, le creusement des déficits dus à la crise étant concentrés sur les années 2010 à 2020.

L'hypothèse forte de ces projections est que les financements sont bloqués à leur niveau actuel (13 % du PIB).

Si on estime comme la FSU qu'il est nécessaire de revenir sur les régressions des réformes de 1993 et 2003, il faut environ cinq points de PIB pour maintenir le niveau de vie des retraités relativement à celui des actifs.

Sous la pression de l'opinion scandalisée par l'empressement mis à sauver la finance alors que les ressources sont chichement comptées aux régimes de retraites, le gouvernement a ouvert une brèche dans son dogme du blocage du financement des pensions en annonçant une taxe sur les revenus les plus élevés et sur le capital. Mais les sommes évoquées, de 600 millions à 2 ou 3 milliards, sont d'une portée symbolique, et réservées au financement de mécanismes de solidarité internes au régime général.

Pour éviter l'appauvrissement des retraités, il faut accroître les ressources destinées aux retraites.

C'est à la portée d'une société qui est bien plus riche que celle de 1945 quand la protection a été généralisée.

On sait que dans quarante ans, le niveau de vie aura doublé du fait que chaque actif produira deux fois plus qu'aujourd'hui. Cette évolution n'est pas extraordinaire car elle est en dessous des gains de productivité enregistrés depuis vingt ans.



© Clément Martin

Cela implique plus d'emplois et de meilleurs salaires, bases des cotisations.

Cela pose la question de la crise d'un modèle économique et social, celui du capitalisme financiarisé et libéral qui est à bout de souffle et révèle ses limites en termes de potentiel de croissance, de creusement des inégalités et d'impasse écologique.

Les politiques actuelles qui sous prétexte de la crise de la zone euro visent à réduire les dépenses publiques, vont aggraver la crise, creuser encore davantage les déficits et justifier de nouvelles mesures de réduction de la protection sociale et des dépenses publiques.

Pour dégager les ressources nécessaires, un autre partage des richesses est nécessaire.

Partager les richesses signifie notamment de revenir sur le partage de la valeur ajoutée défavorable aux salariés. Cela passe par une augmentation des salaires nets et des cotisations dont l'assiette doit être étendue à la valeur ajoutée, une taxation des rémunérations qui échappent aux prélèvements fiscaux et sociaux (stock options, bonus, épargne salariale), une remise en cause des exonérations de cotisations sociales et de leur blocage, une taxation des dividendes distribués et des revenus financiers des entreprises.

Les retraites étant incluses dans les dépenses publiques mises en cause par les politiques d'austérité, il faut revenir sur les politiques de réduction d'impôt en faveur des revenus élevés, des patrimoines et des grandes entreprises. Si les taux d'imposition de l'an 2000 avaient été maintenus, ce sont 20 à 25 milliards d'euros qui rentreraient chaque année dans les caisses de l'État. ■



EVENDIQUE

- le rétablissement des bonifications pour enfants ;
- l'extension de la réversion aux partenaires d'un PACS ;
- la reconnaissance de la pénibilité ;
- le retour à une CPA (cessation progressive d'activité) plus accessible et mieux rémunérée ;
- l'amélioration des règles pour les fonctionnaires polypensionnés ;
- l'accroissement des financements.

CONTREVÉRITÉS

LE GROS MENSONGE DU PRÉSIDENT : « JE REFUSE LA BAISSÉ DES PENSIONS »

Le gouvernement affirme vouloir préserver « notre système de retraites » sans baisser les pensions. Mais cette baisse est déjà enclenchée et ne pourra que s'accroître. La Commission européenne, dans une étude publiée en juillet 2009, montre pour la France que le taux de remplacement chute de 17 points entre 2006 et 2046 sous le seul effet des mesures déjà en place, l'une des diminutions les plus marquées et au final l'un des taux les plus faibles que l'on pourra observer en Europe ! Oser prétendre qu'il suffira de travailler plus longtemps pour maintenir le niveau des pensions quand l'âge d'entrée dans la vie active recule, et attendre d'un durcissement des conditions d'accès à une retraite décente la solution aux difficultés d'emploi des seniors est mensonger.

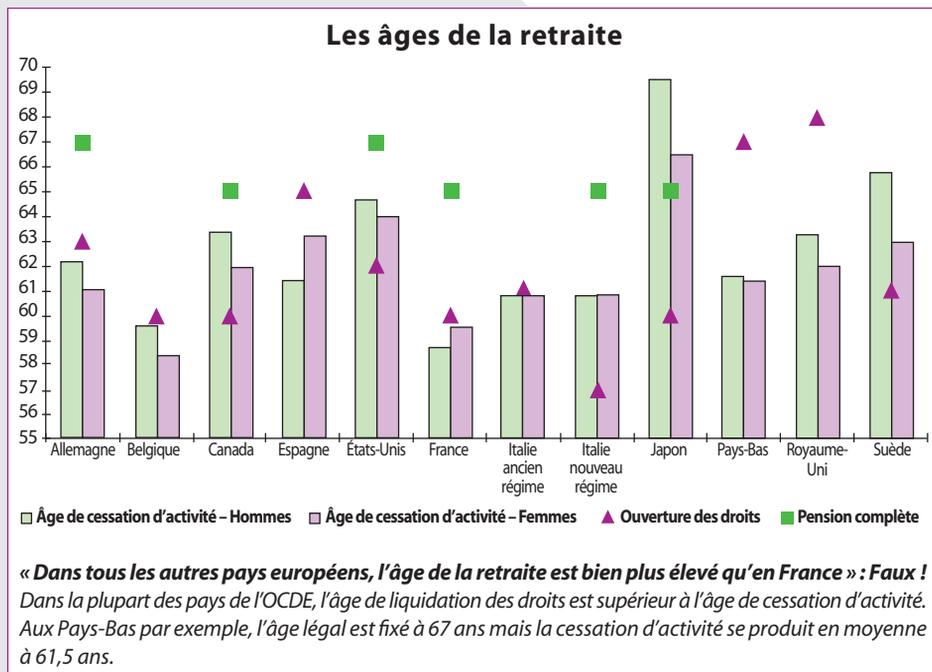
La promesse faite aux retraités, c'est celle de leur appauvrissement : par l'indexation de leurs pensions sur les prix, les retraités sont exclus des fruits de la croissance.

« RÉPONDRE À UN PROBLÈME DÉMOGRAPHIQUE PAR DES SOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES » : UNE SUPERCHERIE

L'histoire des sociétés humaines est celle de la réduction du temps de travail. Allonger la durée de l'activité parce que l'on vit plus longtemps, c'est confisquer aux travailleurs le bénéfice du progrès humain ! C'est masquer la question du partage des richesses. Bloquer la part consacrée au financement des pensions quand la population vieillit, c'est maintenir le déséquilibre créé dans les dernières décennies d'une rémunération toujours plus élevée du capital au détriment des salaires.

XAVIER BERTRAND BIDOUILLE LES CHIFFRES

« Quand la retraite a été mise en place à 60 ans, avec application en 1982, vous aviez au moment où vous partiez en retraite dix ans d'espérance de vie⁽¹⁾. Aujourd'hui quand vous prenez votre retraite à 60 ans, vous avez vingt-deux ans d'espérance de vie. » Ces propos tenus par le secrétaire général de l'UMP sont mensongers : l'espérance de vie à 60 ans n'était pas de dix ans en 1980, mais de 17,3 ans pour les hommes et de 22,4 ans pour les femmes. La progression

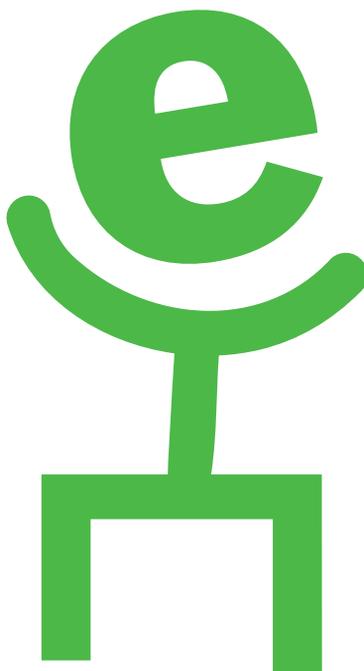


Source : OCDE (âges de cessation d'activité) et COR (âges de retraite)

de l'espérance de vie en 30 ans n'a donc pas progressé de dix ans, mais de 4,6 ans chez les femmes et de 4,9 ans chez les hommes.

SAUVER LA RÉPARTITION : HYPOCRITE !

Le gouvernement n'y croit même pas qui juge « nécessaire d'encourager les dispositifs d'épargne retraite » par capitalisation.



LA RÉFORME SERA « ÉQUITABLE » : FAUX !

Est-ce équitable de sanctionner encore plus les carrières fragiles ? Étant plus exposées aux interruptions d'activité, aux temps partiels imposés, les femmes paieront le prix fort comme les salariés les moins qualifiés subissant davantage le chômage et la précarité.

« JE NE POURRAI PAS PARTIR AVANT 65 ANS. LA RÉFORME NE ME CONCERNE PAS » : FAUX !

Deux âges sont déterminants : l'âge légal est l'âge minimum à partir duquel on peut percevoir une pension de retraite. Il n'est pas nécessairement celui de la cessation effective d'activité. Il n'est pas non plus celui de la retraite « à taux plein ». En effet, la décote réduit la pension de ceux qui liquident leur retraite sans avoir réuni la totalité des trimestres exigés... sauf s'ils attendent 65 ans (borne effective en 2020 pour le code des pensions). Eric Woerth vient de reconnaître que le projet est de décaler aussi cet âge d'une retraite sans décote.

LA PRISE EN COMPTE DE LA PÉNIBILITÉ : UN LEURRE

Seule la pénibilité physique serait reconnue à ceux des salariés apportant la preuve « d'une usure physique professionnelle » particulière. ■

1. BFM TV, le 1^{er} février 2010.